



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau, Québec K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification : 2	Date de la modification : 7 avril 2020
Bureau du directeur général des élections – N° du dossier : ECLP-RFP-19-0819	
Titre : EC10391 – Papier autocopiant numérique, 2 parties (blanc/jaune, format lettre) et EC10396 – Papier autocopiant numérique, 3 parties (blanc/jaune/rose, format légal)	
Date de clôture de la demande de prix : Le 28 avril 2020 à 14H00, heure de Gatineau	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau, Québec K1A 0M6	
À l'attention de Luc Potvin	Courriel: proposition-proposal@elections.ca

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de prix (DP) qui porte le numéro ECLP-RFP-19-0819 datée du 12 mars 2020. La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Part 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à cette DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question No. 3

Question :

Pouvez-vous nous indiquer si le papier autocopiant est destiné à une reproduction à l'encre bleue ou à l'encre noire?

Réponse :

Le papier autocopiant nécessite une reproduction à l'encre noire.

2.2 Question No. 4

Question :

En raison de la situation exceptionnelle du COVID-19, il y a de nombreux problèmes d'expédition/transportation à l'échelle mondiale. Est-il possible de prolonger la date de livraison du **31 juillet 2020** au **31 août 2020**?

Réponse :

En raison des circonstances, la date de livraison est prolongée au **28 août 2020**.

Part 3. Modifications

3.1 Modification à l'Annexe A – Énoncé des travaux de la DP

La demande de proposition est modifiée en supprimant l'**Annexe A – Énoncé des travaux** dans son entièreté et en la remplaçant par l'**Annexe A – Énoncé des travaux** ci-jointe (révisée le 7 avril 2020).



EC10391 – Papier autocopiant numérique, 2 parties (blanc/jaune, format lettre)
**EC10396 – Papier autocopiant numérique, 3 parties (blanc/jaune/rose, format
légal)**

ANNEXE A

Énoncé des travaux

Mis à jour le 7 avril 2020

Item 1

DESCRIPTION DU PRODUIT LIVRABLE :	Fournir du papier autocopiant numérique (NCR), 2 parties, assemblage en ordre inversé, format lettre, rose et canari. Le fournisseur doit emballer 250 jeux de 2 (500 feuilles) avec un emballage commercial et apposer deux étiquettes.
NUMÉRO DE RÉFÉRENCE ET TITRE :	EC 10391 (05/2019) Papier autocopiant numérique, 2 parties (blanc/jaune), format lettre
QUANTITÉ :	650 paquets de 500 feuilles (250 jeux de 2)
EXCÉDENT :	Aucune quantité excédentaire ou déficitaire Élections Canada ne paiera pour aucun article reçu en surplus de la quantité précisée, et ne paiera pas le montant total lorsqu’il reçoit moins d’articles que ce qui était prévu. Il incombe au fournisseur de s’assurer que la bonne quantité d’articles est livrée.
PARTIES :	2 parties, assemblage en ordre inversé, papier autocopiant (NCR) <ul style="list-style-type: none">- CF (Coated Front) Jaune- CB (Coated Back) Blanc
MATÉRIAU :	Papier autocopiant numérique (NCR) – assemblage en ordre inversé <ul style="list-style-type: none">- Séquence inversée- Impression noire- Aucune impression requise
ÉPAISSEUR :	21 lbs / 80 GSM
FORMAT :	Lettre – 8.5” x 11”

IMAGE :



EMBALLAGE :

Le fournisseur doit emballer 500 feuilles (250 jeux de 2) par paquet en utilisant un emballage commercial et doit apposer deux étiquettes sur chaque paquet :

- 1) une étiquette à une extrémité indiquant le contenu ainsi que les instructions pour la mise en place du papier dans une imprimante laser ou une photocopieuse;
- 2) une étiquette sur le dessus du paquet portant les informations d'EC décrites ci-dessous.

Étiquette avec information EC :

Identifier clairement le contenu de chaque paquet dans une police d'un minimum de 20 pt tel quel :

EC 10391 (05/2019)
NCR paper for Oaths - 8.5" x 11"
Papier autocopiant pour Serments - 8.5" x 11
Qty/Qté – 500 sheets/250 sets of 2

REMARQUE : L'étiquetage des produits allant au Centre de distribution doit être exactement comme indiqué, sinon le matériel ne sera pas accepté à la livraison.

Consulter l'Appendice A pour un exemple de l'emballage commercial portant les deux étiquettes.

ÉPREUVE :

Le fournisseur doit fournir un échantillon du papier autocopiant pour approbation avant la production.

Une épreuve électronique montrant les étiquettes en position comme indiqué à l'Appendice A doit également être envoyée au responsable du

projet d'Élections Canada pour approbation avant la production.

EMPAQUETAGE :

Empaquetés **6 paquets/rames** dans des boîtes en carton ondulé. Toutes les boîtes doivent être remplies de la même façon et en totalité, c'est-à-dire que chaque boîte doit contenir le même nombre de paquets. Chaque boîte ne doit pas peser plus de 35 livres. Identifier clairement le contenu de chaque boîte dans une police d'un minimum de 20 pt.

IMPORTANT : Cette commande contient 650 paquets représentant 108 boîtes de 6 rames et une boîte de 2 rames. Veillez à ce que la boîte ne contenant que 2 rames soit correctement étiquetée quant à son contenu.

Étiquette pour les boîtes :

<p>EC 10391 (05/2019) <i>NCR paper for Oaths - 8.5" x 11"</i> <i>Papier autocopiant pour Serments - 8.5" x 11"</i> <i>Qty / Qté – XX packages of 500 sheets/250 sets of 2</i></p>
--

REMARQUE : L'étiquetage des produits allant au Centre de distribution doit être exactement comme indiqué, sinon le matériel ne sera pas accepté à la livraison.

DATE DE LIVRAISON**OBLIGATOIRE :**

Le ou avant, mais pas plus tard que le 28 août, 2020.

Sur approbation du responsable du projet, des livraisons partielles seront acceptées, mais la production totale doit être livrée au plus tard le **28 août, 2020.**

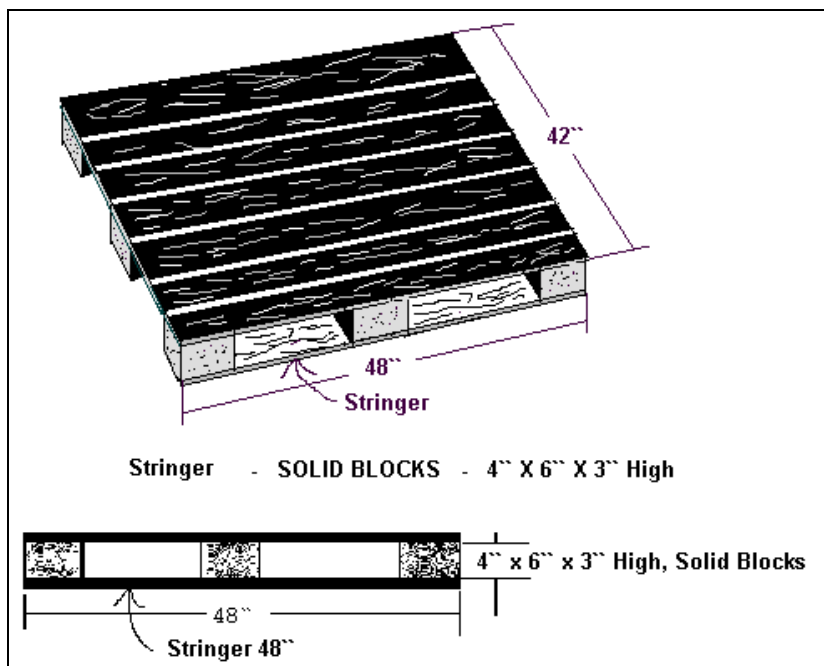
EXPÉDITION :

Expédition sur des palettes non retournables de 48 po par 42 po. Ne pas excéder 54 po de hauteur. Le matériel doit être accessible par des appareils de manutention de palettes hydrauliques portatifs.

PALETTES :

Palettes de type Brasserie – 4 entrées, 48 po de largeur, 42 po de longueur, 3 traverses de 48 po et 3 blocs.

REMARQUE : Le matériel livré au débarcadère du Centre de distribution autrement que sur les palettes précisées **NE SERA PAS ACCEPTÉ** à la livraison.



HEURES DE LIVRAISON :
(HEURE D'OTTAWA)

de 8h à midi / de 13h à 16h

DESTINATION :

Élections Canada – Centre de distribution
100-440, chemin Coventry, Ottawa, Ontario K1K 2Y5

FACTURATION :

Veuillez envoyer votre facture à l'adresse suivante :

Fawn-Dell Flanagan
Gestion du matériel, OGR
Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

Ou par courriel :

gestiondumatérielSGF-materialmanagementSMS@elections.ca

Il est de la responsabilité du fournisseur de fournir un numéro valide d'enregistrement de taxe pour : THV/TSG et TVQ, tel qu'applicable. Élections Canada ne validera pas les numéros d'enregistrement de taxe. Si les taxes sur les ventes sont facturées sans numéro d'enregistrement, Élections Canada ne paiera pas les taxes sur les ventes applicables.

Les factures doivent indiquer le numéro de contrat, si applicable, le numéro de référence, la date de révision et montrer toute correction apportée au détail du coût lorsqu'applicable.

**INFORMATION
ADDITIONNELLE :**

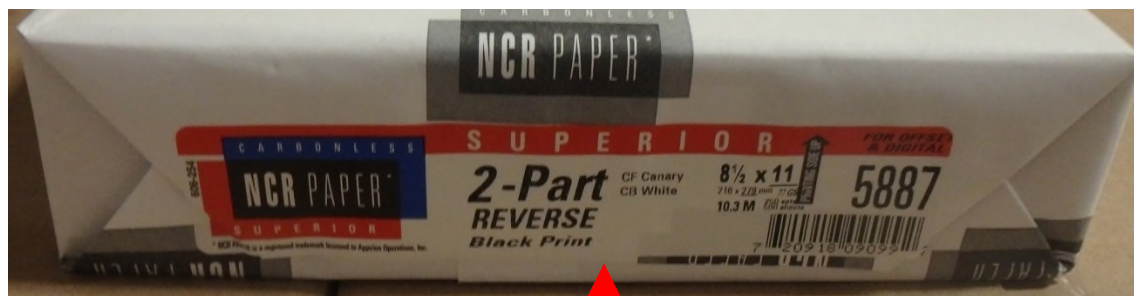
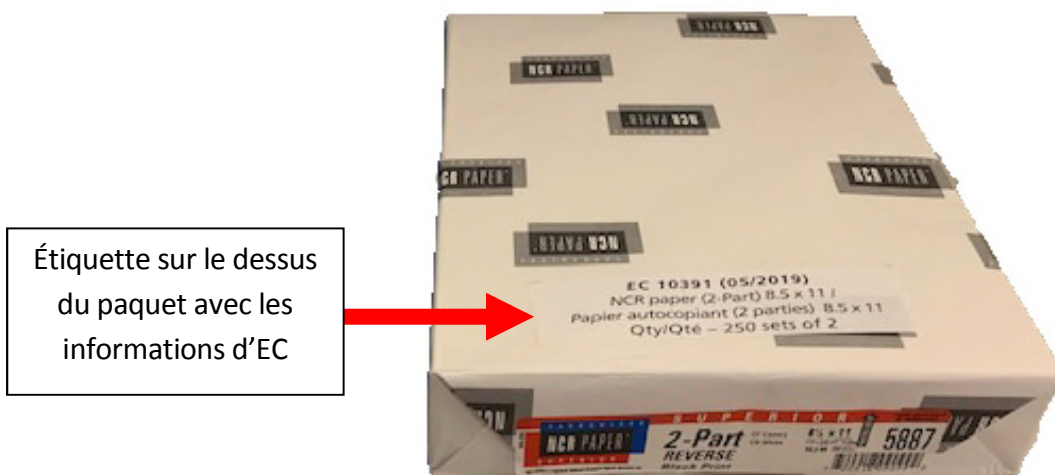
Aucun changement aux spécifications ne sera accepté à moins d'être approuvé par un Représentant d'Élections Canada.

Élections Canada doit être avisé dès que possible des coûts de toute altération. Une modification de contrat devra être établie immédiatement pour tout changement entraînant une modification des coûts.

L'emballage et la livraison doivent être exécutés selon les directives, car le Centre de distribution pourrait refuser d'accepter la livraison.

APPENDICE A

Exemple d'un emballage commercial avec les deux étiquettes



Item 2

DESCRIPTION DU PRODUIT LIVRABLE :	Fournir du papier autocopiant numérique (NCR), 3 parties, assemblage en ordre inversé, format légal, rose, canari et blanc. Le fournisseur doit emballer 167 jeux de 3 (501 feuilles) avec un emballage commercial et apposer deux étiquettes. Ensuite, le fournisseur doit insérer 3 paquets de 501 feuilles (167 jeux de 3) dans une boîte, pour un total de 350 boîtes.
NUMÉRO DE RÉFÉRENCE ET TITRE :	EC 10396 (01/2020) Papier autocopiant numérique, 3 parties (blanc/jaune/rose), format légal
QUANTITÉ :	1,050 paquets de 501 feuilles (167 jeux de 3) - 3 paquets par boîte pour un total de 350 boîtes
EXCÉDENT :	Aucune quantité excédentaire ou déficitaire Élections Canada ne paiera pour aucun article reçu en surplus de la quantité précisée, et ne paiera pas le montant total lorsqu'il reçoit moins d'articles que ce qui était prévu. Il incombe au fournisseur de s'assurer que la bonne quantité d'articles est livrée.
PARTIES :	3 parties, assemblage en ordre inversé, papier autocopiant (NCR) <ul style="list-style-type: none">- CF (Coated Front): Rose- CFB (Coated Front and Back): Jaune- CB (Coated Back): Blanc
MATÉRIAU :	Papier autocopiant numérique (NCR) – assemblage en ordre inversé <ul style="list-style-type: none">- Séquence inversée- Impression noire- Aucune impression requise.
ÉPAISSEUR :	21 lbs / 80 GSM
FORMAT :	Légal – 8.5" x 14"

IMAGE :**EMBALLAGE :**

Le fournisseur doit emballer 501 feuilles/167 jeux de 3 par paquet en utilisant un emballage commercial et doit apposer deux étiquettes sur chaque paquet :

- 1) une étiquette à une extrémité indiquant le contenu ainsi que les instructions pour la mise en place du papier dans une imprimante laser ou une photocopieuse;
- 2) une étiquette sur le dessus du paquet portant les informations d'EC décrites ci-dessous.

Étiquette d'emballage avec information EC :

Identifier clairement le contenu de chaque paquet dans une police d'un minimum de 20 pt tel quel :

EC 10396 (01/2020)
NCR paper for Statement of the Vote – 8.5" x 14"
Papier autocopiant pour Relevé du scrutin – 8.5" x 14"
Qty/Qté – 501 sheets/167 sets of 3

REMARQUE : L'étiquetage des produits allant au Centre de distribution doit être exactement comme indiqué, sinon le matériel ne sera pas accepté à la livraison.

Consulter l'Appendice B pour un exemple de l'emballage commercial portant les deux étiquettes.

ÉPREUVE :

Le fournisseur doit fournir un échantillon du papier autocopiant pour approbation avant la production.

Une épreuve électronique montrant les étiquettes en position comme indiqué à l'Appendice B doit également être envoyée au responsable du projet d'Élections Canada pour approbation avant la production.

EMPAQUETAGE :

Il est obligatoire d'avoir **3 paquets de 501 feuilles par boîte** afin de répondre aux critères de distribution d'Élections Canada au Canada.

Insérez 3 paquets par boîte de carton ondulé. Identifier clairement le contenu de chaque boîte dans une police d'un minimum de 20pts tel quel :

Étiquette pour les boîtes :

EC 10396 (01/2020)
NCR paper for Statement of the Vote – 8.5"x14"
Papier autocopiant pour Relevé du scrutin – 8.5"x14"
Qty / Qté – 3 packages (total 501 sets of 3)

REMARQUE : L'étiquetage des produits allant au Centre de distribution doit être exactement comme indiqué, sinon le matériel ne sera pas accepté à la livraison.

**DATE DE LIVRAISON
OBLIGATOIRE :**

Le ou avant, mais pas plus tard que le 28 août, 2020.

Sur approbation du responsable du projet, des livraisons partielles seront acceptées, mais la production totale doit être livrée au plus tard le **28 août, 2020.**

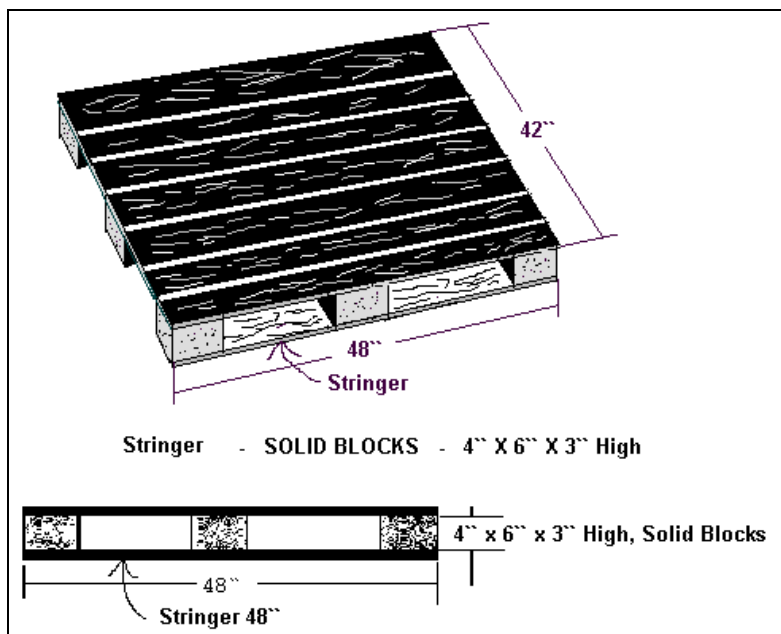
EXPÉDITION :

Expédition sur des palettes non retournables de 48 po par 42 po. Ne pas excéder 54 po de hauteur. Le matériel doit être accessible par des appareils de manutention de palettes hydrauliques portatifs.

PALETTES :

Palettes de type Brasserie – 4 entrées, 48 po de largeur, 42 po de longueur, 3 traverses de 48 po et 3 blocs.

REMARQUE : Le matériel livré au débarcadère du Centre de distribution autrement que sur les palettes précisées **NE SERA PAS ACCEPTÉ** à la livraison.



HEURES DE LIVRAISON :
(HEURE D'OTTAWA)

de 8h à midi / de 13h à 16h

DESTINATION :

Élections Canada – Centre de distribution
100-440, chemin Coventry, Ottawa, Ontario K1K 2Y5

FACTURATION :

Veuillez envoyer votre facture à l'adresse suivante :

Fawn-Dell Flanagan
Gestion du matériel, OGR
Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

Ou par courriel :

gestiondumatérielSGF-materialmanagementSMS@elections.ca

Il est de la responsabilité du fournisseur de fournir un numéro valide d'enregistrement de taxe pour : THV/TSG et TVQ, tel qu'applicable. Élections Canada ne validera pas les numéros d'enregistrement de taxe. Si les taxes sur les ventes sont facturées sans numéro d'enregistrement, Élections Canada ne paiera pas les taxes sur les ventes applicables.

Les factures doivent indiquer le numéro de contrat, si applicable, le numéro de référence, la date de révision et montrer toute correction apportée au détail du coût lorsqu'applicable.

**INFORMATION
ADDITIONNELLE :**

Aucun changement aux spécifications ne sera accepté à moins d'être approuvé par un Représentant d'Élections Canada.

Élections Canada doit être avisé dès que possible des coûts de toute altération. Une modification de contrat devra être établie immédiatement pour tout changement entraînant une modification des coûts.

L'emballage et la livraison doivent être exécutés selon les directives, car le Centre de distribution pourrait refuser d'accepter la livraison.

APPENDICE B

Exemple d'un emballage commercial avec les deux étiquettes

